



Berne, le 23 octobre 2006

Communication du 23.10.2006 concernant

Voyages aux Etats-Unis après le 26.10.2006 avec un passeport provisoire Voyages aux USA avec un passeport 06 dont la puce serait défectueuse

1. Voyages aux Etats-Unis après le 26.10.2006 avec un passeport provisoire

Afin de pouvoir - dans le cadre du "Visa Waiver Program" (VWP) - entrer aux Etats-Unis ou transiter par ce pays sans visa, les ressortissants suisses doivent disposer d'un passeport 03 établi avant le 26 octobre 2006 ou d'un passeport biométrique 06.

Selon les renseignements fournis par les autorités américaines, le passeport suisse provisoire ne disposant pas de données biométriques permettra cependant, après le 26 octobre 2006 et jusqu'à nouvel avis, d'entrer aux Etats-Unis ou d'y transiter sans visa. Il s'agit d'une dérogation en faveur de la Suisse qui peut être révoquée à tout moment par les autorités américaines. Cette situation peut se présenter notamment si des passeports provisoires sont régulièrement établis en lieu et place des passeports 06. Ce n'est que lorsque la procédure d'établissement du passeport 06 ne peut se faire dans les délais prévus que l'on peut à titre d'exception recourir au passeport provisoire pour l'entrée aux Etats-Unis. Pour éviter à l'avenir tout problème, nous conseillons vivement de commander un passeport 06 de pair avec le passeport provisoire, au cas où plusieurs visites aux Etats-Unis sont prévues. Nous attirons également votre attention sur le fait que la durée de validité du passeport provisoire est limitée et qu'il doit être remis aux autorités après votre retour en Suisse (art. 5, al. 2 et art. 26 OLDI). Fedpol vérifiera à l'avenir le nombre de passeports provisoires établis par chacune des autorités d'établissement. Si les Etats-Unis venaient à supprimer ce règlement particulier, cela entraînerait de fâcheuses conséquences pour les personnes devant se rendre à court terme aux Etats-Unis, en cas de décès par exemple.

2. Voyages aux Etats-Unis avec un passeport 06 dont la puce serait défectueuse

Le passeport 06 dispose d'une puce munie de données biométriques enregistrées électroniquement qui sont reliées à une antenne. Il importe donc d'y prendre soin. On ne saurait toutefois exclure que certains managements puissent endommager la puce. Les autorités américaines nous ont fait savoir que le passeport 06 sera en principe considéré comme valide même avec une puce défectueuse, pour autant que ces dommages n'aient pas été causés intentionnellement. Il faut cependant s'attendre à ce que le détenteur d'un tel passeport fasse l'objet d'un contrôle approfondi. C'est aux autorités américaines qu'il revient d'accorder ou de refuser l'entrée sur son territoire. Dans la perspective de voyages ultérieurs, tout document muni d'une puce défectueuse devrait être remplacé dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de prendre les explications figurant sous le chiffre 1 en considération, ce dans l'intérêt de tous les voyageurs suisses.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Roman Vanek
Chef de la Section Documents d'identité